

Demande d'autorisation pour la publicité temporaire sur les routes

La demande doit être composée selon le concept „réclames routières“ et transmise à la police cantonale par mail ou par courriel.

Organisateur :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Lieu :

Date de naissance :

N° tél. : E-mail :

Adresse facturation (si différente) :

.....

Manifestation / Sujet :

Date de la manifestation :

Nombre d'affiches/banderoles :

Durée de l'affichage – dates exactes (max. 60 jours) :

La durée de l'affichage dépend de l'importance de la manifestation et est défini par la police cantonale.

Du : Au :

Emplacements demandés (Selon concept « Réclames routières sur les routes ») :

.....

.....

.....

.....

Date / lieu :

Signature :

Les documents mentionnés ci-dessous doivent être fournis par l'organisateur selon le concept « réclames routières ».

- Une carte dont le ou les emplacement(s) seront désignés par une flèche
- Une photo d'ensemble où une flèche montrera l'emplacement de la publicité
- Une photo de la publicité elle-même (bâche – banderole – chevalet – affiche – oriflamme etc.) avec ses dimensions
- Un préavis favorable, signé par le propriétaire du fond ou de la bâtisse, si la publicité est posée sur la propriété privée d'un tiers et de la commune si le terrain est communal.